

Un CRS aux assises pour avoir éborgné un manifestant... Quand seront jugés les ministres de l'Intérieur ?

22 mai 2019



Un CRS va être, enfin, presque trois ans après les faits, renvoyé aux assises pour y répondre d'un « lancer injustifié » d'une grenade de désencerclement, qui a mutilé le 15 septembre 2016 notre camarade Laurent Theron, militant de SUD Santé sociaux qui a perdu un œil lors d'une manifestation contre la loi « travail ». Malgré les tentatives du Parquet de Paris d'empêcher un jugement aux assises, y compris en minimisant les blessures subies par notre camarade, ce procès permettra de montrer que les violences policières sont bien une réalité : oui, la police blesse, la police mutile, notre camarade Laurent en est un exemple parmi trop d'autres.

Pour l'Union syndicale Solidaires, cet indispensable procès sera l'occasion de dénoncer le comportement des « forces de l'ordre » durant les manifestations, mais aussi, plus largement, au quotidien, dans les quartiers populaires ou face au mouvement social sous ses différentes formes.

Pour l'Union syndicale Solidaires, il ne s'agit pas seulement de juger le comportement d'un CRS lors d'une manifestation. Il s'agit bien, aussi, de montrer que cet acte s'inscrit dans une politique répressive décidée par les différents préfets et ministres de l'Intérieur. Donneurs d'ordre, ils ont toute leur place sur le banc

des accusés !

L'Union syndicale Solidaires réaffirme que les grenades de désencerclement, qui sont des armes de guerre, comme les différents types de Flash ball doivent être immédiatement interdites.

- Emplacement : PRESSE > Communiqués >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Un-CRS-aux-assises-pour-avoir-eborgne-un-manifestant-Quand-seront-juges-les>